



**Collège et Lycée NOTRE DAME**  
6, Rue des Bonnes Gens - 67000 STRASBOURG  
Tel. 03.88.23.87.87 - E-mail : notredame67@free.fr  
Site : www.notredame67.com

# INFORMATIONS RENTRÉE

## ➤ RENTRÉE DES ÉLÈVES : Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023

### **Pour tous les élèves du collège et du lycée :**

Les élèves apportent leur agenda ou cahier de texte, leur trousse et un cahier de brouillon.

### ❖ **Élèves du collège :** rendez-vous à l'heure indiquée ci-dessous au M'EATING

Classes de 6<sup>e</sup> : 08h30 - 12h00 (matinée avec le professeur principal puis libérés à 12h00)

Classes de 5<sup>e</sup> : 09h00 - 16h00

Classes de 4<sup>e</sup> : 09h30 - 16h00

Classes de 3<sup>e</sup> : 10h00 - 16h00

Après la matinée d'accueil avec le professeur principal, les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déjeuneront dans la cour d'un repas tiré du sac puis participeront à une après-midi d'intégration sportive au stade de la Rotonde. Ils pourront, dès le matin, venir habillés en tenue de sport et devront être munis d'un billet de transport pour rejoindre l'installation. Ils seront libérés à 16h au stade.

### ❖ **Élèves du lycée :** rendez-vous à l'heure indiquée ci-dessous au M'EATING

Classes de 2<sup>nde</sup> : 13h00 - 16h00 (après-midi avec le professeur principal)

Classes de 1<sup>ère</sup> : 14h00 - 16h30 (après-midi avec le professeur principal)

Classes de T<sup>ale</sup> : 14h30 - 16h30 (après-midi avec le professeur principal)

De 16h30 à 17h45 : déplacement et accueil à la Doctrine Chrétienne pour les élèves de première et de terminale concernés par des cours dans cet établissement.

Une réunion d'information des parents aura lieu le **samedi 2 septembre 2023** (voir circulaire ci-jointe)

L'étude du soir fonctionne jusqu'à 18h à partir du lundi 4 septembre 2023.

## ➤ COLLÈGE ET LYCÉE

### **Calendrier 2023 - 2024**

**Les cours se dérouleront suivant l'emploi du temps habituel le 22 et le 23 avril 2024. Les vacances de printemps démarreront le mardi 23 avril 2024 après les cours jusqu'au dimanche 12 mai 2024 inclus.**

Le calendrier scolaire figure au dos du carnet de correspondance des élèves.

### **Service de l'accueil**

Les horaires de l'accueil sont les suivants : du lundi au vendredi : **7h40 à 18h**

le mercredi : **7h40 à 15h**

Le service administratif est fermé le mercredi après-midi.

### **Règlement intérieur - Projet d'évaluation - Charte informatique**

Le règlement intérieur du collège et du lycée, le projet d'évaluation et la charte informatique figurent dans le carnet de correspondance qui sera distribué le jour de la rentrée. Pour favoriser le bon fonctionnement de l'établissement, les élèves et leurs responsables légaux voudront bien les lire attentivement.

Attention ! Le carnet de correspondance est un document officiel, il ne doit pas être égaré. En cas de perte, son renouvellement sera facturé 10 €.

## ➤ COLLÈGE ET LYCÉE

### Assurance

L'établissement a signé un contrat global avec le groupe FIDES Assurances qui garantit la responsabilité civile de l'établissement, les accidents corporels des bénévoles et les accidents subis par les élèves. Une information concernant l'assurance vous sera communiquée au début de l'année scolaire. Les élèves, en entrant à Notre Dame, sont donc automatiquement assurés 24h sur 24 pour une année complète, y compris pendant toutes les vacances. **Il n'est donc pas nécessaire pour les parents de souscrire une autre assurance individuelle accident scolaire et extra scolaire**, par contre l'assurance Responsabilité Civile est obligatoire et du ressort des parents.

### Changement de situation

Toute modification de situation en cours d'année (nom du/des responsable(s) de l'élève, nom du payeur, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, divorce, séparation, etc...) doit être immédiatement signalée au secrétariat par mail à [notredame67@free.fr](mailto:notredame67@free.fr) ou à l'accueil de Notre Dame.

**L'établissement doit toujours pouvoir vous joindre en cas de nécessité.**

### Envoi au lycée des documents aux deux parents

Les parents séparés / divorcés, souhaitant un envoi séparé des documents, sont priés de le signaler par mail à [notredame67@free.fr](mailto:notredame67@free.fr).

### Infirmierie scolaire

L'infirmierie est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins. L'infirmière évalue la situation et contacte les parents si nécessaire. Elle participe également, en lien avec le médecin scolaire, à la mise en place et à la diffusion de protocoles pour les élèves à besoins particuliers. Son rôle est avant tout préventif tant sur le plan individuel que collectif. Les passages à l'infirmierie doivent être limités aux urgences. L'infirmière ne délivre pas de médicament sauf ordonnance particulière. Un élève qui présente des symptômes à domicile ne doit pas être envoyé à l'école et un élève malade sera renvoyé à domicile.

### Fonds Social Privé

Une aide financière peut être attribuée aux familles en difficulté. Le dossier de demande est à retirer à la comptabilité, début septembre.

### KWYK, l'entraînement en maths

Pour s'entraîner et progresser en mathématiques, les collégiens et les lycéens auront à leur disposition un outil interactif : KWYK. Ce site permet aux enseignants d'accompagner les élèves de manière plus personnalisée grâce à des exercices d'entraînement autocorrigés, des devoirs de révision sur mesure ou encore des devoirs élaborés, analysés et notés par l'enseignant.

Ce service sera facturé 11 € par élève au 2<sup>e</sup> trimestre.

### Projet Voltaire, un outil efficace et ludique

Le Projet Voltaire est un service en ligne d'apprentissage personnalisé de l'orthographe. Le Projet Voltaire, c'est :

- Un moyen ludique d'acquérir les bons automatismes ou de se remettre à niveau en orthographe et de gagner en sérénité ;
- Un outil qui s'adapte au niveau et au rythme d'acquisition de l'utilisateur pour ne pas lui faire perdre de temps sur des règles déjà acquises ;
- Une mémorisation rapide et durable, grâce à la technologie innovante de l'ancrage mémoriel ;
- La possibilité de s'entraîner n'importe où, n'importe quand, sur un ordinateur, un smartphone ou une tablette ;
- Un engagement fort pour l'accessibilité du service aux dyslexiques, aux sourds, aux malvoyants et aux non-voyants.

Présenté et utilisé par les professeurs de français, le Projet Voltaire constituera un outil supplémentaire dans l'accompagnement des élèves de collège.

Ce service sera facturé 5 € par élève au 2<sup>e</sup> trimestre pour les collégiens. Il est gratuit pour les lycéens (mis à disposition par la région Grand Est).

### Découverte de l'entreprise

Les élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nde</sup> seront amenés à effectuer un stage en entreprise aux dates suivantes :

- **3<sup>e</sup> : du 18 au 22 décembre 2023**
- **2<sup>nde</sup> : du 24 au 28 juin 2024**

Il est prudent de démarrer la recherche du stage le plus tôt possible.

## Photos individuelles

Le photographe passera dans l'établissement le **jeudi 7 septembre 2023** pour les photos d'identité des élèves.

## Mon Bureau Numérique (ENT)

L'environnement numérique de travail *Mon Bureau Numérique* permet aux élèves, aux familles et aux enseignants d'accéder par internet aux outils utiles pour le travail scolaire (cahier de texte, emploi du temps, accès aux ressources et manuels numériques), la communication (messagerie interne, informations et documents transmis), et le suivi de l'élève (notes, **bulletins**, absences, retards, sanctions, modifications d'emploi du temps). Les comptes d'accès à *Mon Bureau Numérique* sont individuels, chaque élève et chaque foyer disposeront de leur propre code. Les codes d'accès et la procédure de connexion seront transmis en début d'année scolaire. La première connexion devra être réalisée rapidement par chacun, car les identifiants provisoires transmis pour chaque compte ne seront valables que 2 mois.

**Il est essentiel que les parents activent leur propre compte MBN et le consultent régulièrement, car les bulletins, les réinscriptions et certaines informations sont transmises uniquement dans les comptes parents, et non dans les comptes enfants.**

Les factures dématérialisées sont accessibles sur *Mon Bureau Numérique* avec vos identifiants « parents » (cliquer en bas à gauche sur e-services, puis sur Ecole Directe).

## Absences signalées par SMS

Lorsqu'un élève est absent et que l'établissement n'a pas été prévenu de cette absence, les parents sont avertis par SMS. Il est nécessaire pour cela que **chaque parent** saisisse lors de sa première connexion à *Mon Bureau Numérique* avec le compte parent un numéro de téléphone valide et autorise son utilisation pour recevoir des notifications par SMS en cochant la case correspondante. Tout changement de numéro de téléphone devra être saisi par les parents sur *Mon Bureau Numérique* pour être pris en compte.

## Demande de subvention transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 pour les élèves qui ne sont pas domiciliés dans l'Eurométropole

Les transports scolaires peuvent être subventionnés (selon conditions) par la Région Grand Est.

Les demandes se font en ligne sur : [www.fluo.eu/67](http://www.fluo.eu/67) rubrique transport scolaire de début juin au 30 avril 2024.

Pour les élèves en garde alternée nécessitant 2 moyens de transport distincts, vous devez contacter la région Grand Est par téléphone au numéro 03 88 15 38 99 ou par mail à l'adresse suivante : [transport67@grandest.fr](mailto:transport67@grandest.fr)

## ➤ SPÉCIAL COLLÈGE (ne concerne pas le lycée)

- La liste des fournitures du collège est disponible sur le site internet de l'établissement.
- À la rentrée, tous les élèves du collège seront destinataires des documents de demande de bourse.
- Le pointage au self se fait par le biais d'une carte de demi-pension qui est obligatoire pour tout collégien demi-pensionnaire. La carte sera distribuée par le professeur principal à la rentrée et devra être protégée par un étui ou être plastifiée. En cas de perte, le renouvellement de la carte de cantine sera facturé 3€.
- Afin que les élèves puissent se rendre en toute sécurité au stade, à la piscine, ou dans un autre lieu d'activité, les déplacements se feront en car. Pour ce service, un montant de 8 € par mois sera facturé aux familles.
- La somme de 6 € pour le matériel annuel en Arts Plastiques sera facturée aux familles au 2<sup>e</sup> trimestre.
- Casier : chaque collégien partagera un casier avec un camarade. Le cadenas est à fournir par les élèves.
- Les bulletins sont dématérialisés (LSU-Livret Scolaire Unique). Ils seront accessibles sur *Mon Bureau Numérique* avec vos identifiants « parents » (cliquer en bas à gauche sur e-services, puis sur Scolarité services).
- L'établissement ne propose pas de plats bio (sauf animations occasionnelles), vegan ou halal. Il propose un repas végétarien par semaine.
- Seuls les repas non pris au minimum sur une semaine complète d'absence justifiée d'un certificat de maladie seront remboursés. L'inscription à la demi-pension ou à l'étude du soir est valable pour l'année scolaire entière. En cas de force majeure, contacter la Direction au moins 1 mois avant la fin du trimestre. Aucun changement n'est possible en cours de trimestre.

## ➤ **SPÉCIAL LYCÉE (ne concerne pas le collège)**

• **Casier** : Les casiers (1 casier pour 2 élèves) seront attribués en priorité aux lycéens demi-pensionnaires dont les parents ont fait une demande de réservation dans la limite des places disponibles. La location est facturée 5 € par trimestre. Le cadenas est à fournir par les élèves dès la rentrée.

### • **Mathématiques au lycée**

Des informations concernant l'acquisition éventuelle d'une calculatrice scientifique vous seront communiquées à la rentrée.

### • **Option / Spécialité Arts Plastiques**

Une somme forfaitaire de 11 € sera demandée aux parents dont les enfants pratiquent la spécialité ou l'option facultative « Arts Plastiques », elle sert à l'achat du matériel utilisé : gouaches acryliques, papier, argile... Cette somme figurera sur la facture du 2<sup>e</sup> trimestre.

### • **Frais EPS**

Les frais liés aux activités sportives organisées hors de l'établissement sont inclus dans les frais complémentaires. Néanmoins, le transport par la CTS reste à la charge des familles.

### • **Blouse au laboratoire**

Le port de la blouse est obligatoire au laboratoire. Elle sera en coton blanc.

### • **Restauration - Demi-pension au lycée**

Le pointage au self et au M'eating se fait par le biais d'une carte de demi-pension qui est obligatoire pour tout lycéen demi-pensionnaire. La carte sera distribuée par le professeur principal à la rentrée et devra être protégée par un étui ou être plastifiée. Une photo de la carte présentée sur smartphone permet de badger. En cas de perte, le renouvellement de la carte de cantine sera facturé 3€.

L'établissement propose la demi-pension en option pour la journée du mercredi. Vous avez fait votre choix concernant cette option sur les documents d'inscription. Les élèves **demi-pensionnaires** ayant choisi cette option utiliseront leur badge. Les élèves **externes** ayant uniquement choisi l'option de la demi-pension du mercredi se verront remettre une carte de pointage spécifique.

L'établissement ne propose pas de plats bio (sauf animations occasionnelles), vegan ou halal. Il propose un repas végétarien par semaine.

Seuls les repas non pris au minimum sur une semaine complète d'absence justifiée d'un certificat de maladie seront remboursés. L'inscription à la demi-pension ou à l'étude du soir est valable pour l'année scolaire entière. En cas de force majeure, contacter la Direction au moins 1 mois avant la fin du trimestre. Aucun changement n'est possible en cours de trimestre.

### • **Élèves redoublants boursiers**

Pour continuer de percevoir leur bourse, les familles des élèves **redoublants du lycée** doivent justifier de leurs ressources. Si vous êtes concernés, veuillez passer dès la rentrée à la comptabilité pour compléter un nouveau dossier.

#### **Messe de rentrée**

*Les parents et les élèves sont invités à la Messe de rentrée programmée le **vendredi 22 septembre 2023** à 17h00 à la chapelle de Notre Dame.*

**Le site de Notre Dame** : Retrouvez toute l'actualité de l'établissement et les menus de la semaine en ligne sur : [www.notredame67.com](http://www.notredame67.com)

**L'ENT de l'établissement** : Accédez aux informations liées à la vie scolaire de votre enfant et au cahier de texte sur : [inst-notredame67.monbureaunumerique.fr](http://inst-notredame67.monbureaunumerique.fr)

#### **Pièces jointes à ce courrier :**

*Fiche projet numérique, fiche signatures témoins, fiche médicale, fiche de renseignements, circulaire APEL, circulaire de la réunion de rentrée du **02.09.2023** et deux exemplaires de la charte d'engagement 4.0 pour les nouveaux lycéens.*

**Ne pas oublier de rapporter à la rentrée tous les documents à rendre au professeur principal.**

# Belle année scolaire à tous !

**Franck NICOLAS - Chef d'Établissement**



# INFORMATIONS RENTRÉE 2023 (suite)

## Projet numérique

L'établissement met en œuvre un projet BYOD « *Bring Your Own Device* » de la 6<sup>e</sup> à la Terminale permettant l'accès aux manuels, aux ressources numériques et à internet à partir de l'équipement numérique personnel de l'élève.

Chaque famille **de nouveau collégien**, doit avoir acquis un équipement numérique (tablette numérique) pour la rentrée.

- Caractéristiques minimales requises pour la tablette au collège :  
Taille de l'écran minimale : 9.6 pouces  
Capacité de stockage : 32 Go/Autonomie pour une utilisation de 5h minimum  
Tablette : Android 8.0 et supérieur ou iPad IOS 11 et supérieur ou Windows 10
- Exemple de tablette recommandée par l'établissement : Samsung Galaxy Tab A 32 Go

Pour **les nouveaux lycéens**, l'équipement numérique (ordinateur portable) sera mis à disposition par la Région Grand Est. Vous trouverez, avec la lettre de rentrée, deux exemplaires de la charte d'engagement 4.0. à compléter et à remettre au professeur principal à la rentrée.

**Au collège : équiper la tablette d'une coque de protection et d'un film protecteur**

**Au lycée : prévoir un étui pour protéger l'ordinateur dans le sac de classe**

**Préparation de l'équipement numérique avant la rentrée** (pour les élèves en possédant déjà un).

Afin de pouvoir commencer une nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions, il est recommandé **de réinitialiser/formater la tablette de votre enfant juste avant la rentrée.**

Cette action permet de restaurer la tablette à son état d'origine (lors de l'achat) et a pour effet de supprimer toutes les données et applications, dont les manuels de l'année précédente devenues obsolètes. Elle permet également de retrouver les performances d'origine de la tablette.

Avant d'effectuer cette opération, veuillez toutefois à bien sauvegarder tous les fichiers personnels présents sur la tablette (photos, cours, exercices, ...) et les éventuels codes, comptes, applications et paramètres d'application que l'on devra saisir/réinstaller.

De nombreux tutoriels peuvent être trouvés sur internet pour chaque système d'exploitation (Android, IOS, Windows). Pour l'ordinateur au lycée fourni par la Région Grand Est, les élèves qui le souhaitent pourront venir procéder à une réinitialisation de l'équipement auprès de M. HULARD à partir du 21 août 2023.

Il est nécessaire au minimum de désinstaller proprement toutes les applications des manuels scolaires de l'année précédente.

**Au collège : télécharger les manuels numériques pour la rentrée**

Afin d'accéder aux manuels numériques, il est nécessaire de télécharger l'application **lelivrescolaire.fr** avant la rentrée, sur la tablette numérique de votre enfant (via le Play Store, l'App Store ou le Windows Store).

Lorsque celle-ci sera installée sur la tablette, le code de licence suivant devra être saisi : **VHWJHING**

Une fois cette opération effectuée, il sera possible de consulter les manuels numériques concernant le niveau de l'enfant sans que la tablette ne soit connectée à internet.

**Au lycée** : une information concernant le téléchargement des manuels numériques vous sera fournie à la rentrée.



## **Notice d'information concernant le traitement des données personnelles par l'établissement scolaire**

Les données personnelles recueillies au travers du dossier d'inscription et de la convention de scolarisation sont strictement nécessaires à l'inscription et la scolarisation de l'élève au sein de l'**Institution Notre Dame**.

Ces données sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité de **M. Franck NICOLAS**, chef d'établissement du collège et du lycée. La base légale du traitement est la convention de scolarisation acceptée et signée par les représentants légaux.

Les données collectées et traitées sont les suivantes :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des responsables légaux,
- Données de scolarité (établissement d'origine, notes, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)

Ces données étant indispensables, tout refus de les communiquer aura pour effet d'empêcher l'inscription ou la scolarisation de l'élève dans l'établissement. Vos données seront traitées par les personnels de l'établissement, stockées et utilisées dans divers logiciels nécessaires à la scolarisation de l'élève.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants (ou à leurs sous-traitants contractuels) :

- Éducation nationale et services académiques,
- Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique,
- Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique,
- UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent,
- APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association,
- Collectivités territoriales dont relève l'établissement (commune, département ou région),
- Directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Aucun transfert des données hors Union européenne n'est réalisé.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement scolaire. Elles seront conservées conformément aux durées légales d'archivage ou bien en fonction des durées nécessaires au suivi de la scolarisation de l'élève. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez envoyer votre demande par mail à l'adresse [notredame67@free.fr](mailto:notredame67@free.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en vous rendant sur son site internet.

## CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0

Rentrée scolaire 2023 – 2024

Mme, M, \_\_\_\_\_ ;  
inscrit(e) en (niveau) \_\_\_\_\_ ;  
dans (nom d'établissement) \_\_\_\_\_ ;  
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable, une clé USB ou une carte SD de 128 Go et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

### Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

### Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire, son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

### Article 4 : Fin de la mise à disposition à l'issue de la scolarité – Cession ou restitution.

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit.

Le bénéficiaire pourra également refuser la cession et décider de rendre le matériel à la Région Grand Est, en bon état - dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement.

### Article 5 : Fin de la mise à disposition en cours de scolarité - Restitution ou vente.

En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la Région Grand Est notamment, le bénéficiaire aura le choix :

- soit de rendre le matériel à la Région Grand Est, en bon état - dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement.

- soit de racheter le matériel. La valeur unitaire pour une vente dans l'année de mise à disposition est fixée à 50 % du coût du matériel, puis à 30 % les années suivantes.

En l'absence de restitution ou de rachat, l'ordinateur sera facturé à ce dernier tarif majoré des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 75 €.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur notre site <https://www.jeunest.fr/faq-lycee-4-0/>

### Article 6 : Protection des données personnelles

La Région Grand Est veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région Grand Est s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

### Article 7 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)



## À L'ATTENTION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

### Ecole – Collège – Lycée

Chers Parents,

La direction et les professeurs principaux du collège

### **SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023**

Les points traités au cours de la matinée seront les suivants :

- **Point sur la rentrée et informations générales par la direction,**
- **Présentation de l'équipe pédagogique,**
- **Les contenus, méthodes et exigences de chaque discipline,**
- **Les examens (Bac, Brevet ...)**

### **Déroulement :**

**1<sup>er</sup> temps** : accueil commun

**Parents 2<sup>nde</sup>** : à 8h15 au Self / **1<sup>ère</sup>** : à 9h15 au Self / **Terminale** : à 10h15 au Self

**Parents 6<sup>ème</sup>** : à 8h au M'Eating / **5<sup>ème</sup>** : à 8h45 au M'Eating / **4<sup>ème</sup>** : à 9h30 au M'Eating / **3<sup>ème</sup>** : à 10h30 au M'Eating

**2<sup>ème</sup> temps** : rencontre de l'équipe pédagogique selon répartition dans les salles suivantes

6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terminales
<b>Bleue</b> : E01	<b>Bleue</b> : C 11	<b>Bleue</b> : B 22	<b>Bleue</b> : B 10	<b>1</b> : C 14	<b>1</b> : C 22	<b>1</b> : C 12
<b>Jaune</b> : E02	<b>Jaune</b> : C 21	<b>Jaune</b> : B 23	<b>Jaune</b> : B 11	<b>2</b> : C 15	<b>2</b> : C 23	<b>2</b> : C 32
<b>Verte</b> : E03	<b>Verte</b> : C 31	<b>Verte</b> : B 24	<b>Verte</b> : B 21	<b>3</b> : B 31	<b>3</b> : C 24	<b>3</b> : C 33
				<b>4</b> : B 32	<b>4</b> : C 25	<b>4</b> : C 34
				<b>5</b> : B 33	<b>5</b> : C 26	<b>5</b> : C 35
				<b>6</b> : B 34		

Pour faciliter l'organisation de cette rencontre, nous vous prions de retourner le talon ci-dessous pour le **vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023** au professeur principal, par l'intermédiaire de votre enfant.

Dans l'attente de cette rencontre que nous souhaitons constructive, soyez assurés, chers parents, de nos sentiments dévoués.

**Franck NICOLAS**  
Chef d'établissement  
Et toute l'équipe éducative

- N.B. Cette réunion concerne uniquement les parents. Les élèves n'y sont pas invités pour des raisons de place.
- Pour compléter cette rencontre, des entretiens individuels vous seront proposés au cours de l'année scolaire. Toutefois, si vous souhaitez rencontrer un enseignant de votre enfant, il vous est possible de demander un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

**Pour des raisons de sécurité, ce document devra être présenté à l'accueil avant la réunion, afin de pouvoir pénétrer dans l'établissement**

**TALON-REPOSE** à retourner au professeur principal pour le **vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023**.

Mme, M.....parents de.....en classe de .....

assisteront  n'assisteront pas  à la rencontre parents-équipe éducative du 02.09.2023

Date :

Signature :



## FICHE MEDICALE 2023/2024

Fiche strictement **confidentielle** destinée au **service médical** de l'établissement à remettre impérativement **sous pli fermé** au professeur principal le jour de la rentrée.

MERCI DE REMPLIR TRES SOIGNEUSEMENT ET LISIBLEMENT DANS L'INTERET DE L'ELEVE

Niveau de classe :
-----------------------

**NOM** ..... **Prénom**.....

Né(e)le ..... à .....

	Père	Mère	Autres
Nom et Prénom			
Adresse			
N° de téléphone domicile			
N° de téléphone portable			
N° de téléphone travail			

N° de sécurité sociale : .....

N° de l'assurance RC (Responsabilité Civile) des parents : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers **l'hôpital le mieux adapté**. La famille est le plus rapidement possible avertie par nos soins.

**Un élève mineur ne pourra être pris en charge et/ou sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : .....

Observations particulières **que vous jugerez utiles de porter à la connaissance** de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) **Essentiel en cas d'urgence.**

.....

.....

**Si l'état de santé de votre enfant nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dans le cadre d'une maladie chronique (circulaire n°2003-135 du 08 septembre 2003), merci de joindre, sous pli cacheté à l'attention du service de santé scolaire, un courrier de votre médecin traitant ou du spécialiste. Ce courrier doit comprendre **le pai complété et adapté à la pathologie de votre enfant**, un protocole d'urgence ainsi qu'une ordonnance pour les traitements concernés.**

**Demande de P.A.I (entourer la réponse choisie) :**      OUI                       NON

A ....., le ...../...../2023

*Signature des responsables légaux*

**SIGNATURES TEMOINS – N° DE TELEPHONE**

Document à compléter et à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

Nom de l'élève.....Prénom.....

Classe.....

Chaque parent ou personne responsable signe deux fois dans la même case.

Responsable légal (1) *	Responsable légal (2) *
<p>Signez deux fois</p>	<p>Signez deux fois</p>

\*Indiquer le degré de parenté de la personne responsable (père, mère, tuteur, frère, sœur, etc...) : .....

**Numéros de téléphone pour vous avertir en cas d'absence :**

Responsable légal (1) domicile : .....

Responsable légal (1) portable : .....

Responsable légal (2) domicile : .....

Responsable légal (2) portable : .....



Chers parents,

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Parents d'Élèves de l'Établissement Notre-Dame, 6, rue des Bonnes Gens 67000 STRASBOURG, aura lieu :

**Mardi 19 Septembre 2023 à 18h au M'eating**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Mot de bienvenue de la Présidente
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2022-2023
3. Rapport d'activité
4. Rapport financier
5. Vote du Quitus
6. Intervention des représentants de l'Établissement
7. Projets 2023-2024
8. Élection des membres du Conseil d'Administration de l'APEL Notre-Dame

Cordialement.

Le bureau de l'APEL

## TALON RÉPONSE

À découper et à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

Je, soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Parent de l'élève..... en classe de .....

Parent de l'élève..... en classe de .....

Tel. : ..... E-mail : ..... @ .....

assisterai à l'AG du 19/09/2023       n'assisterai pas à l'AG du 19/09/2023

Souhaiterais :

être membre du CA de l'APEL       être Parent Correspondant de Classe

être membre d'une commission de l'APEL

recevoir des informations de l'APEL

## POUVOIR

*Au cas où vous ne pourriez pas assister à l'AG.*

Je, soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Parent de l'élève..... en classe de .....

donne pouvoir à .....

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/09/2023.

Fait à ....., le .....

*(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)*

## Anticiper vos risques

Etre bien assuré est aujourd'hui indispensable pour permettre à vos enfants de grandir, d'apprendre et de se construire en confiance et faire ainsi que le meilleur soit à venir. Notre mission est donc d'anticiper vos risques, les connaître et imaginer les meilleures solutions pour les réduire et y faire face.

Convaincu du pouvoir de chacun d'apporter des solutions, Fides Assurances s'engage dans le dispositif Création de Valeur Partagée en soutenant des initiatives solidaires ou responsables.

Depuis 1972, le cabinet assure les projets et les activités quotidiennes :



De l'Enseignement  
privé



Des administrateurs  
de biens



Des Entreprises &  
Commerçants



RCS : 879 415 354 / N° ORIAS 20000165  
Informations consultables sur Site de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière  
conformes au codes des assurances

# L'assurance scolaire et extra-scolaire

Année 2022-2023

Fides groupe  
assurances





## Quelles garanties pour mon enfant ?

Le cabinet Fides Assurances a construit pour votre école, l'assurance scolaire et extra-scolaire de votre enfant en proposant des garanties complètes et optimales pour le protéger tout au long de l'année.

## A quoi sert l'assurance scolaire et extra-scolaire ?

Du jour de la rentrée 2022 à la veille de la rentrée 2023, votre enfant est couvert :

- Pour toutes ses activités scolaires et extra scolaires\*
- Contre les dommages causés aux tiers
- Pour tout accident corporel qu'il pourrait subir
- Dans le monde entier



“

### NOUVEL ESPACE PARENTS

Téléchargez l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant directement depuis le site internet rubrique [Espace Parents](#) [www.fidesassurances.fr](http://www.fidesassurances.fr)

”

## Que faire en cas d'accident ?

- Pour tout accident pendant les activités scolaires, votre établissement se charge de la déclaration
- Pour tout accident lors d'une activité extra-scolaire, effectuez votre déclaration sous 5 jours en nous contactant par mail ou courrier postal : [gestion.clients@fidesassurances.com](mailto:gestion.clients@fidesassurances.com)  
Fides Assurances, 374 rue de Vaugirard, 75015 Paris

\* à l'exclusion des activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement

### Garanties du contrat Assurance individuelle accident scolaire et extra scolaire

Contrat souscrit par votre école par l'intermédiaire de Fides Assurances auprès de



#### PRINCIPALES GARANTIES

#### MONTANT

<b>Invalidité Permanente totale</b> Réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle	100 000 € Franchise relative 6% IPP
<b>Décès</b>	10 000 €
<b>Frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale</b> dont :	10 000 €
Traitement d'orthodontie (rendu nécessaire par l'accident)	2 500 €
Frais d'acquisition et d'appareillage de prothèse	500 € par dent
Appareil d'orthodontie	400 €
Prothèse dentaire (par dent)	550 €
Appareils auditifs, orthopédiques et fauteuil roulant	800 €
Frais d'optique (bris de monture, verres, lentilles)	400 €
<b>Frais de transport et de remise à niveau scolaire</b> Franchise de 15 jours consécutifs de scolarité	2 500 € (max 60 € par jour)
<b>Frais de vol ou bris pendant les cours d'instruments de musique</b>	800 € (franchise 30 €)
<b>Accompagnement psychologique après accident grave et atteinte à l'e-réputation</b>	765 € (max 50 € par semaine)
<b>Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet</b> Papiers administratifs, clés, vêtements, sur présentation d'un dépôt de plainte	80 €



Tous les voyages scolaires couverts 24h/24

Rapatriement, frais médicaux, frais de recherche et sauvetage...